

Fiche d'accompagnement relative à l'assurance qualité à titre de partie intégrante des CGV

Valable à partir du 01/01/2010

Les consignes suivantes s'appliquent à titre complémentaire de nos Conditions Générales de Vente.

La présente fiche d'accompagnement fait partie intégrante du contrat.

1. Dalles de balcon

Les dalles de balcon commandées dans le cadre d'une intervention soumise à une obligation d'agrément sont fabriquées conformément au certificat de conformité réf.. 80/04. Celles-ci sont soumises au procédé de contrôle interne défini par ce certificat. Par ailleurs, nous faisons l'objet d'un contrôle externe rigoureux par le laboratoire d'essais spécialisé dans le plastique Franken Erkelenz - KPF (organisme d'essais, de surveillance et de certification notifié et agréé par l'autorité de surveillance en matière de construction). La catégorie de produits 'dalles de balcon' est destinée au plancher de balcon. Le processus de production comprend le contrôle des matières livrées, de la qualité du mélange, de la planéité et de l'épaisseur de chaque dalle, de la couleur, des bords et des finitions. Des échantillons sont prélevés dans chaque unité de production et soumis à des tests en vue de contrôler leur résistance à la torsion et à la rupture. Nous documentons ensuite les résultats de ces essais. Les dalles ne peuvent subir d'altérations optiques ou géométriques sans l'intervention de facteurs extérieurs. C'est la raison pour laquelle nous garantissons que toutes les dalles quittant notre usine présentent des dimensions conformes aux limites de tolérance définies, n'ont pas de bords cassés ni de fissures ou altérations de couleur. Indépendamment de cela, il est exclu, d'un point de vue statique, que les dalles présentent des fissures intérieures, non continues.

Les supports en acier que nous mettons à disposition répondent aux exigences statiques imposées pour les charges de transport usuelles avec les réserves nécessaires en termes de sécurité. Dans tous les cas, il convient de faire preuve d'un maximum de prudence lors du chargement et du déchargement ainsi que du transport avec des chariots-élévateurs de manière à empêcher toute contrainte susceptible de présenter un risque statique et/ou une application ponctuelle de forces. Les supports d'acier doivent être posés à plat, sur une base solide. L'acquéreur est responsable de toutes salissures des dalles de balcon et supports en acier intervenues pendant le stockage ainsi que de leurs conséquences. Il convient de vérifier régulièrement que les sangles présentent la tension nécessaire. Lors du déchargement des supports en acier, veillez à ne pas salir ni abîmer les sangles et les cadenas. Vous êtes prié d'observer nos conditions de location des supports en acier.

Le contact entre la surface des dalles et des matériaux inappropriés provoquant des décolorations ponctuelles, ou la mauvaise manipulation des dalles, à l'intérieur comme à l'extérieur du support en acier, risque de causer la formation de fissures. Pour garantir une manipulation correcte des dalles pendant les travaux, l'ouvrier est tenu de respecter les consignes de travail remises au plus tard avec la confirmation de commande, celles-ci faisant également partie intégrante du contrat.

En conséquence, les défauts suivants ne pourront être acceptés comme étant des vices de fabrication :

- décolorations superficielles limitées au-dessus et au-dessous des dalles
- taches semblables à de la rouille en raison de la dissolution des éléments de pyrite sur la surface
- différences de dimensions qui étaient conformes aux limites de tolérance exigées par la norme DIN 18202/ 18203 à la livraison.
- bords et coins cassés ou écaillages

Les fissures se formant sur les dalles de balcon sont faciles à repérer. Il convient de contrôler minutieusement tous les bords des dalles ; une fissure est facilement identifiable sur le revêtement aux bords. Il est impossible que des fissures se forment dans une dalle sans se répandre jusqu'aux bords. En outre, il est possible d'asperger le dessous d'une dalle douteuse avec beaucoup d'eau à titre d'essai ; pour les décors non revêtus de type galets moulés/polis, la dalle peut être aspergée sur le dessus. Avec une dalle possédant ce revêtement, il est possible de détecter les plus petites fissures facilement et rapidement.

En cas de formation d'une fissure après la pose, l'acquéreur est tenu de la signaler sans délai et de faire réaliser une expertise par notre société ou par un expert que nous aurons désigné. Si la présence de la fissure n'est pas confirmée ou s'il s'avère que la fissure ne relève pas de notre responsabilité, l'acheteur devra supporter le coût de l'expertise.

2. Inclusions de pyrite - généralités

D'un point de vue technique, Mineralit, ou la fonte minérale, est un plastique hautement chargé de minéraux qui peut être qualifié de matériau composite hautement performant en raison des possibilités de construction qu'il permet. Grâce à ses composants essentiellement minéraux, associés à l'agent liant méthacrylate de méthyle, ce matériau se caractérise par sa très grande résistance et robustesse. Les dalles de balcon en Mineralit sont composées à 94 % d'agents de charge et d'adjuvants minéraux naturels (sables de quartz hautement résistants). Ces sables de quartz hautement résistants peuvent contenir sporadiquement quelques particules de pyrite (sulfite de fer FeS_2) dans des proportions certes infimes mais sujettes à des variations statiques. Ces particules de pyrite se transforment en Fe_2O_3 et SO_2 en contact avec de l'eau sous l'effet de l'oxygène contenu dans l'air. Ce phénomène est connu sous le nom de corrosion. La pyrite étant un matériau non magnétique, elle ne peut être extraite du mélange de minéraux que nous utilisons, même en utilisant des procédés de traitement très spéciaux. Étant donné que nous ne bénéficions d'aucune garantie quant à l'absence de particules de pyrite de la part de nos fournisseurs d'agents de charge, nous ne pouvons non plus garantir l'absence totale de particules de pyrite à la surface de Mineralit. Les inclusions de pyrite et leurs conséquences ne sont donc pas des défauts tels que définis dans le contrat.

Les signes de corrosion apparaissant à la surface de Mineralit ne sont que des altérations optiques ponctuelles. Notre mélange de minéraux standard présente une granulométrie maximale de 8 mm, de sorte qu'une corrosion de la pyrite au stade précoce ne peut jamais dépasser cette valeur. L'altération optique n'a aucun impact sur la solidité et la résistance de notre produit, à savoir les caractéristiques mécaniques indiquées, ni n'entraîne la défaillance du matériau et ne représente en aucun cas un défaut majeur. Il n'est pas nécessaire de remplacer les dalles de balcon. Les décolorations peuvent être éliminées sur site par des moyens simples dès lors qu'elles sont traitées à temps. Si la dalle a été exposée aux intempéries pendant des années et pas remise en état à temps, la décoloration risque de se répandre et nécessite dans ce cas un traitement plus complexe à des fins d'amélioration optique. Nous recommandons un traitement immédiat dès l'identification de signes de corrosion afin de limiter le plus possible les travaux requis.

Nous vous informons expressément que la corrosion ponctuelle ne provoque pas l'émission de substances ou vapeurs toxiques, nocives pour les utilisateurs et l'environnement et que, par conséquent, il n'y a généralement aucun risque pour la santé des utilisateurs. Notre matériau ne présente aucun danger physiologique à l'état transformé.

Ces critères de résistance élevés ont d'ores et déjà été testés de façon vérifiable et continue par la société mineralit GmbH dans le cadre de la procédure générale d'agrément technique et au moyen de contrôles internes et externes menés durant des années, de même que par des organismes de surveillance indépendants. Dans ce contexte, nous informons que la capacité de charge et la résistance du matériau d'au moins 30 ans ont été vérifiées dans le cadre de la procédure d'agrément technique. À défaut, l'agrément technique ne peut être délivré.

3. Inclusions de pyrite – solutions possibles aux problèmes

En cas de problèmes, nous garantissons prêter assistance à l'acheteur et faire appel à notre savoir-faire dans le but de trouver une solution rapide et efficace.

La « réparation » d'une inclusion de pyrite est réalisée de la façon suivante : le grain de pyrite est extrait de la surface à l'aide d'un pointeau ou d'un petit burin. En cas de grains tenaces ou contre-dépouillés, il est également possible d'utiliser un petit foret de type Vidia sur une visseuse sans fil pour enlever entièrement le grain. Ensuite, nous utilisons les agents de charge d'origine et le même système de résine pour former une masse de remplissage et colmater le trou. Enfin, il est possible, en utilisant un petit pinceau, de sceller la zone avec de la résine liquide dont l'apparence correspond à celle d'origine de manière à obtenir une surface de la même qualité qu'à l'état d'origine. Avec un peu d'adresse, la zone ainsi traitée ne se distingue presque plus de l'original quelques heures après. Si les zones décolorées et érodées sont plus anciennes, elles se répandent sur la surface, et il faut donc traiter une plus grande surface. En plus des étapes décrites précédemment, il convient d'enlever l'enduit de scellement bruni. Parfois, il suffit d'utiliser un solvant adapté. Si cela n'est plus possible, il faut dans le pire des cas refaire le revêtement de toute la surface de la dalle. Nous vous proposons dans ce cas l'intervention de notre équipe de réparateurs sur place pour refaire le revêtement. Si vous le souhaitez, merci de demander une offre.